



Papeete, le 31 janvier 2012

INFORMATION MEDIAS

Conseil Polynésien de la Mer et du Littoral : Bilan 2011, perspectives 2012

Le mardi 31 janvier 2012 à 08h00 a eu lieu le comité Polynésien de la mer et du littoral (CPML), sous la co-présidence du Président de la Polynésie française, représenté par M. Antony GEROS et du Haut-Commissaire, représenté par M. Alexandre ROCHATTE, Secrétaire général du Haut-Commissariat, en présence de M. Christian BUCHET, Secrétaire général du comité national de suivi du Grenelle de la mer, à la salle "Farereiraa" (Réception) de la Présidence BROCHE, avenue Pouvanaa a Oopa.

Créé en juillet 2010, ce Conseil a lieu deux fois par an sous la forme de trois comités de composition mixte :

- comité stratégique chargé de définir les axes de la politique maritime de Polynésie française,
- comité « Ruahatu » chargé de la mise en œuvre en Polynésie française des engagements du Grenelle de la mer,
- comité opérationnel en mer qui traite de dossiers maritimes d'intérêt pour la Polynésie, parmi lesquels la montée en puissance de la Fédération d'entraide Polynésienne de sauvetage en mer, les orientations en matière de police des pêches, de sécurité des loisirs nautiques, les travaux hydrographiques ou l'élaboration des plans de secours maritime.

Dans la lignée de la dernière réunion organisée le 30 juin 2011, ce CPML a pour objectif premier de dresser le bilan des actions entreprises par les sous-comités opérationnels en 2011 et ensuite d'établir le mandat des travaux 2012.

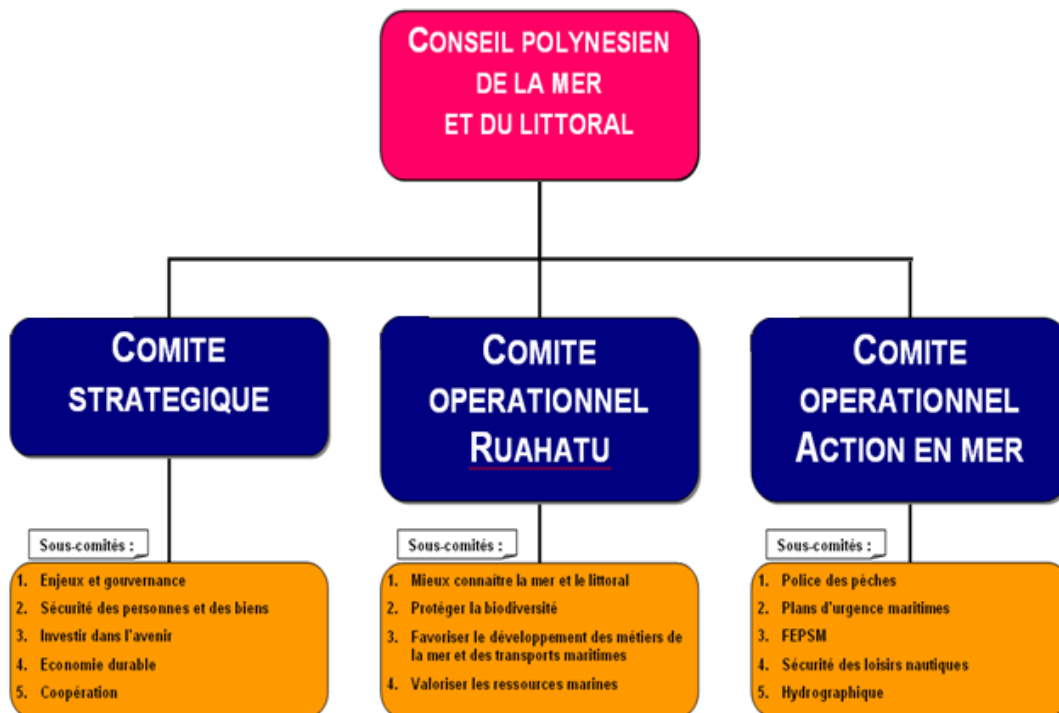
Assisteront à cette réunion, notamment M. Jacky BRYANT, Ministre de l'Environnement et co-président du Comité Ruahatu, M. Temauri FOSTER, Ministre des Ressources marines, M. Daniel HERLEMME, Ministre du Développement des Archipels et des transports interinsulaires ainsi que M. Christian BUCHET, en sa qualité de Secrétaire général du comité national de suivi du Grenelle de la Mer. Sa présence témoigne de l'importance prise par la Polynésie Française dans la déclinaison outre-mer de la politique du Grenelle de la Mer.

Contacts médias

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
vetearii.roe@marines.min.gov.pf
vaite.pambrun@environnement.min.gov.pf



Composition du Conseil Polynésien de la Mer et du Littoral



Veillez trouver ci-dessous les principales thématiques 2011 qui ont fait l'objet d'avancées importantes mises en œuvre par les services de la Polynésie française et soutenues par l'Etat.

• *Dans le cadre du comité « action en mer » :*

- Les progrès du Centre Maritime Commun et la meilleure circulation de l'information maritime au profit notamment de la police des pêches ;
- les avancées en termes de sécurité des loisirs nautiques avec par exemple l'amélioration de l'organisation de l'alerte en matière d'accidents de plongée en bouteille ;
- l'élaboration en cours de l'ORganisation de la Réponse de la SEcurité Civile (ORSEC) en mer qui unifiera bientôt dans un seul document opérationnel tous les plans de secours maritimes ;
- la validation du schéma directeur de l'hydrographie en Polynésie française ;
- le développement de la Fédération d'Entraide Polynésienne de Sauvetage en Mer (FEPSM) et l'organisation à venir d'un programme d'entraînement avec – entre autres – les équipages du nouvel hélicoptère Dauphin N3.

Contacts médias



- **Dans le cadre du comité « Ruahatu »**

Déclinaison du conseil polynésien de la mer et du littoral, le comité Ruahatu est chargé de **proposer et de piloter les plans d'actions visant à concrétiser les engagements du Grenelle de la mer en Polynésie française**. Le comité Ruahatu est co-présidé par le Secrétaire général adjoint du Haut-Commissariat et le Ministre en charge de l'environnement. Il se réunit au moins deux fois par an.

Il est composé de représentants de l'Etat, de la Polynésie française et de la société civile désignés par les co-présidents, répartis dans quatre sous-comités co-pilotés par un représentant Etat et un représentant Pays :

- sous-comité « mieux connaître la mer et le littoral » ;
- sous-comité « protéger la biodiversité » ;
- sous-comité « favoriser le développement des métiers de la mer et des transports maritimes » ;
- sous-comité « valoriser les ressources marines ».

- Résumé de l'état d'avancement des actions

Sous comité 1 : Les 34 actions de recherche sont en majorité en bonne voie de réalisation. Deux actions ont été réalisées depuis le dernier CPML, à savoir une étude sur le platier de Moruroa, et une étude de courantologie à Hao. Une nouvelle action a été inscrite : la campagne océanographique « *Pakaihi i te Moana* » montée par l'Agence des Aires Marines protégées en partenariat avec les institutions du Pays, de l'Etat, des communes Marquisiennes, de la population Marquisienne et de 40 chercheurs internationaux.

Sous comité 2 : Les 14 actions ont pour objectif d'améliorer la gestion et protection des espaces littoraux et marins, et les espèces marines. Pour compléter les actions déjà en œuvre, une des deux nouvelles actions inscrites propose l'élaboration d'un programme de sensibilisation à l'outil « aire marine gérées/protégées ». Il s'agit de réconcilier la population polynésienne avec ce mode de gestion, et de gommer les aprioris trompeurs attachés à cet outils.

Sous comité 3 : Parmi les actions planifiées, l'élaboration d'un schéma directeur de desserte interinsulaire (*Rai moana*) des transports maritimes est en cours. Cette opération est menée par le Ministère du développement des archipels. Il a pour objectif d'assurer une meilleure organisation de la desserte des archipels.

Le statut du marin pêcheur et ses arrêtés d'application ont été promulgués. Il est applicable de plein droit, nonobstant le contentieux en cours.

En matière de formation maritime, le Ministère des ressources marines relance la création de l'Institut de formation des métiers de la mer. Pour ce faire, la refonte de l'Institut de Formation Maritime, Pêche et Commerce est en cours au travers de la révision de son statut, de ses modes de fonctionnement, notamment, par la sollicitation auprès de l'Etat de la désignation d'un directeur pédagogique.

Contacts médias



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Sous-comité 4 : Lors du dernier comité Ruahatu, il a été décidé d'inclure la valorisation des ressources marines biologiques dans les actions à mener, tout en conservant les actions liées aux énergies renouvelables marines. Par conséquent, la nouvelle Direction des ressources marines (DRM) remplace désormais le Service de l'énergie et des mines à la co-présidence de ce sous comité. Celui-ci est donc co-présidé par la DRM et l'ADEME. Dans les prochains mois, il appartiendra à ce sous-comité à définir les actions à mener pour valoriser les ressources marines biologiques.

Le schéma directeur des Energies Renouvelables (EnR) a été officialisé en conseil des ministres et, sans remettre en cause les objectifs fixés par le Ruahatu de 3% d'EnR d'origine marines, il rappelle que l'hydroélectricité demeure la priorité en matière d'EnR afin d'atteindre l'objectif global fixé par le Pays de 50% d'EnR d'ici à 2020.

- Conclusion

60 actions sont inscrites dans le Plan d'actions Ruahatu, dont 12 sont d'ores et déjà réalisées. Une grande partie des actions sont en bonne voie de réalisation.

Contacts médias

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

vetearii.roe@marines.min.gov.pf

vaite.pambrun@environnement.min.gov.pf